l'enseignant
L'école libératrice
de Côte d'Or
Supp n°89
novembre 2016 Prix : 1 €
se-unsa.

Congrès National : acte 1

L'appel à candidatures

PERPIGNAN LA CATALANE
PERPINYÀ LA CATALANA

se-unsa.org
PERPIGNAN 2017

L'ÉDITO

Franck DELETRAZ
Secrétaire départemental

2017 : Année de congrès pour le SE-Unsa

Cher(e)s adhérent(e)s,
Si certains d'entre vous ont déjà vécu une année de congrès et savent de quoi il est question, il semblait important pour ceux qui ne l'ont pas encore vécue d'expliquer ce que cela signifie pour notre syndicat mais aussi pour nous tous syndiqués...

Un congrès, pour quoi faire ?
A l'issue d'un congrès, le SE-Unsa a dans ses mains un projet syndical où il présente ses valeurs et ses revendications sur les thèmes de la construction de notre société, du service public d'éducation et de la défense du personnel. Ce projet est la base de toute négociation ou revendication auprès du Ministère, auprès des instances locales mais aussi lors de négociations intersyndicales.

Qui participe à l'écriture du projet ?
Lors du congrès départemental du SE-Unsa, chaque syndiqué peut s'exprimer sur notre projet. Il peut le questionner et/ou proposer de l'amender. Ces amendements sont validés, ou pas, par le congrès départemental. Puis ils sont portés au niveau du congrès académique du SE-Unsa qui les valide et les porte au nom de l'académie, ou pas. Dans la négative c'est le département lui-même qui présentera ses amendements à tous les participants du Congrès National. C'est en cela que notre fonctionnement est le plus démocratique.

Un congrès national, c'est :
- 600 participants (délégués des sections départementales et académiques de toute la France et des DOM)
- 3 jours et 2 nuits de réunions, débats, réécritures, votes.
- 3 années de préparation pour la section organisatrice du congrès et le Bureau National. C'est aussi le moment ou nous élisons notre Secrétariat National et le Bureau National.

Venez participer à notre congrès départemental
Samedi 28 janvier
à Dijon
de 9h à 12h30
Congrès suivi d'un apéritif et d'un repas

Sommaire

- p. 2 : Edito
- p. 3 : Calendriers
- p. 4 : Appel à constitution de listes

Directeur de publication :
Roland BONNOT

CPPAP n° 0217 S 08096

Imprimé par Poivre Rose

Dépôt légal : Septembre 2016

Prix : 1 euro

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

SE-Unsa de Côte d'Or
6 bis Rue Pierre Curie
21000 Dijon
Tel : 03 80 55 50 35
Mél. : 21@se-unsa.org
Web : http://sections.se-unsa.org/21/

Calendriers

Congrès national

Les 9 et 10 novembre 2016 : Journées des militants des

Une 1ère mouture de notre projet syndical a été travaillée en ateliers lors de ces deux journées à Paris. Des propositions ont été faites, des demandes d'ajouts, de retraits, de nouveaux thèmes etc, ont été formulés par les représentants des sections départementales et académiques du SE-Unsa.

Une 2ème mouture, issue de ces travaux, sera adressée aux sections le 13 décembre 2016. Les sections l'adresseront à leur tour aux membres de leurs conseils syndicaux.

22 février 2017 : dépôt des amendements des sections

Lors de nos congrès locaux, des amendements seront retenus ou écartés par le vote des adhérents. Les amendement retenus devront être envoyés au secrétariat national au plus tard le 22 février 2017.

8 et 9 mars 2017 : Commission du Congrès

L'étude des amendements. Pendant deux jours la commission du congrès aura pour but d'étudier les amendements proposés par les sections. Ceux qui feront consensus au sein de la commission seront intégrés au projet syndical, les autres seront proposés aux débats lors du congrès national de Perpignan.

27 mars 2017 : 3ème mouture

A l'issue de la commission du congrès, une nouvelle mouture de notre projet sera envoyée aux sections. Les amendements retenus seront intégrés dans le texte. Les amendements non retenus seront à la marge.

28, 29 et 30 mars : le Congrès National de Perpignan

Défendre ses amendements. Les amendements qui n'auront pas été retenus par la commission du congrès pourront être défendus par les sections qui les ont rédigés et proposés. A l'issue des débats et des votes, la version définitive de notre projet sera rédigée.

Congrès départemental et académique

La semaine du 12 décembre : Conseil syndical

Dégager des axes de travail. Ce Conseil syndical aura pour objet de dégager des thèmes, des problématiques, que nous aimerions amender en priorité pour notre futur projet syndical.

Entre le 3 et le 10 janvier : Bulletin spécial n°2

Publication des rapports d'activités locaux et national. Ce bulletin, en plus de présenter les différents rapports d'activités, présentera les listes pour les conseils syndicaux locaux. Il contiendra aussi le matériel de vote.

Lundi 16 janvier : travail sur les amendements

Les adhérents qui le souhaiteront pourront venir participer à cette journée de travail sur les amendements pour la section du 21.

Samedi 28 janvier : congrès départemental de 9h à 12h30.

Présentation des amendements départementaux qui auront été travaillés le 16 janvier. Il y aura la possibilité d'apporter des modifications. Ils seront soumis au vote des adhérents présents. Ne pourront voter que les adhérents à jour de leur cotisation.

Notre congrès sera suivi d'un repas. Retenez cette date dès maintenant.

Samedi 11 février : Congrès académique

Les congrès locaux des sections locales de Bourgogne se termineront par le congrès académique organisé cette année à Chalon-sur-Saône

Calendrier électoral

L'appel à candidatures pour les listes locales est en dernière page (page à découper et à nous renvoyer). La date limite de réception des actes de candidatures est fixée au **12 décembre 2016**.

Entre le 3 et le 10 janvier : Parution de la publication « Spécial congrès n°2 : les élections », avec les rapports d'activités locaux. Cette publication contiendra le matériel de vote. Le rapport d'activité national sera publié dans *l'Enseignant* de janvier.

Entre le 11 janvier et le 14 février 2017 à 12 heures : Les adhérents, **à jour de cotisation**, pourront voter sur les rapports et pour les listes des conseils syndicaux locaux . Le dépouillement commencera le 14 février à 14h.

Jeudi 16 février : Réunion du nouveau conseil syndical et élection du nouveau bureau départemental.

Pendant le Congrès national : Election du nouveau secrétariat national et du nouveau Bureau national

SE-Unsa de Côte d'Or
Maison des syndicats
6bis rue Pierre Curie
21000 Dijon

03 80 55 50 35 - Mel : 21@se-unsa.org

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS SYNDICAUX
APPEL A CONSTITUTION DE LISTES

Le SE-Unsa est une organisation démocratique. Il appartient aux syndiqués de renouveler les Conseils Syndicaux qui désigneront les bureaux et les secrétaires départementaux et académiques. Tout syndiqué à jour de cotisation peut être candidat pour être membre de ces Conseils Syndicaux.

Les élections des conseils syndicaux départemental et académique se font au scrutin de listes. Les sièges sont attribués à chaque liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

La liste pour le conseil syndical départemental doit comporter 21 candidats, dont 4 représentants des retraités, 10 représentants du 1er degré, 7 représentants du second degré (article 7-2 du règlement intérieur).

La liste pour le conseil syndical académique doit comporter 20 candidats (article 7-2 du règlement intérieur).

Chaque liste devra être accompagnée des actes de candidatures individuels.

La date limite de dépôt des candidatures et des listes a été fixée au **12 décembre 2016**
Le vote a lieu à bulletin secret sous double enveloppe.
Tout syndiqué pourra assister et participer au dépouillement.

DECLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL DEPARTEMENTAL	DECLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE
NOM : ……	NOM : ……
Prénom : ……	Prénom : ……
Corps/Fonction : ……	Corps/Fonction : ……
Etablissement : ……	Etablissement : ……
……	……
Adresse personnelle : ……	Adresse personnelle : ……
……	……
……	……
Téléphone : ……	Téléphone : ……
Courriel : ……	Courriel : ……
Adhérent(e) au SE-UNSA, déclare être candidat (e) à l'élection du Conseil Syndical Départemental de la section……	Adhérent(e) au SE-UNSA, déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Syndical Académique de la section……
A……, le ……	A……, le ……
Signature	Signature